

Direction départementale des territoires
Service environnement, eau et forêt
Unité des procédures environnementales

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE

Les préfets de l'Aude, du Tarn et de la Haute-Garonne communiquent :

Par arrêté inter-préfectoral, une enquête publique unique préalable à la demande d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvements d'eau pour l'irrigation, délivrée à l'organisme unique de gestion collective, sera organisée sur le périmètre n° 143 Hers Mort et n° 153 Girou.

Le syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement de Haute-Garonne a été désigné comme organisme unique sur le périmètre précité.

Cette enquête, qui se déroulera en application des articles R. 214-31-1 et R. 214-7 à R. 214-19 du code de l'environnement, sera organisée du lundi 15 février 2016 à 9h00 au mercredi 16 mars 2016 à 18h00. Le siège de l'enquête est fixé à la direction départementale des territoires – cité administrative – bâtiment E – 2 boulevard Armand Duportal – B.P. 70001 – 31074 Toulouse cedex 9.

Le dossier pourra être consulté pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouverture des bureaux de la mairie de Toulouse, des préfectures et sous-préfectures de Carcassonne, Albi et Castres ainsi que de la direction départementale des territoires de la Haute-Garonne. Le dossier pourra également être consulté sur le site Internet de la préfecture de la Haute-Garonne : <http://www.haute-garonne.gouv.fr>.

Les observations seront consignées sur les registres ouverts à cet effet dans chaque lieu d'enquête, ou adressées par écrit au commissaire-enquêteur à la direction départementale des territoires de la Haute-Garonne, siège de l'enquête.

Monsieur Christian MARTY, commissaire-enquêteur, désigné par le tribunal administratif de Toulouse, recevra les observations du public à la :

- mairie de Toulouse, le lundi 15 février 2016 de 9h00 à 12h00,
- préfecture d'Albi, le jeudi 25 février 2016 de 9h00 à 12h00,
- préfecture de Carcassonne, le mardi 1^{er} mars 2016 de 9h00 à 12h00,
- sous-préfecture de Castres, le vendredi 11 mars 2016 de 13h30 à 16h00,
- mairie de Toulouse, le mercredi 16 mars 2016 de 15h00 à 18h00.

Toute observation, tout courrier ou document parvenu après le mercredi 16 mars 2016 à 18h00, ne pourra être pris en considération.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public dans un délai d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la direction départementale des territoires de la Haute-Garonne et sur le site internet de la préfecture de la Haute-Garonne.

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Direction départementale des territoires
Service environnement, eau et forêt
Bureau procédures environnementales

Affiché au SMEA le ...15.FEV...2016

Sous le n°54.....

Arrêté n° 5

Arrêté inter-préfectoral portant ouverture d'une enquête publique unique préalable à la demande d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvements d'eau pour l'irrigation sur le périmètre n° 143 Hers Mort et n° 153 Girou délivrée à l'organisme unique de gestion collective

Le préfet de l'Aude,
Chevalier de la Légion d'honneur,

Le préfet du Tarn,
Chevalier de la Légion d'honneur,

Le préfet de la région
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées,
Préfet de la Haute-Garonne,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code de l'environnement ;

Vu l'ordonnance n° 2014-619 du 12 juin 2014 relative à l'expérimentation d'une autorisation unique pour les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement ;

Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Adour-Garonne approuvé le 1^{er} décembre 2015 par le préfet coordonnateur de bassin ;

Vu la demande en date du 3 avril 2015 par laquelle le syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement de Haute-Garonne (SMEA 31), désigné comme organisme unique par arrêté inter-préfectoral du 5 février 2013 pour la gestion collective des prélèvements d'eau pour l'irrigation agricole sur le périmètre du sous-bassin Hers-Mort et Girou, sollicite une autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau ;

Vu le dossier d'enquête publique unique préalable à l'autorisation ;

Vu la décision du tribunal administratif de Toulouse en date du 14 décembre 2015, désignant M. Christian Mary, commissaire-enquêteur titulaire et M. Jean-Guy Gendras, commissaire-enquêteur suppléant ;

Vu le rapport du 6 janvier 2016 de présentation pour mise à l'enquête publique du directeur départemental des territoires de la Haute-Garonne ;

Sur proposition des secrétaires généraux des préfectures de l'Aude, du Tarn et de la Haute-Garonne,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Une enquête publique est ouverte sur les communes (listées en annexe) du périmètre n° 143 Hers Mort et n° 153 Girou.

Elle porte sur la demande d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvements pour l'irrigation agricole sur le sous-bassin Garonne amont.

L'organisme unique de gestion collective des prélèvements d'eau pour irrigation institué dans le périmètre concerné est le syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement de Haute-Garonne (SMEA 31), dont le siège se situe 3, rue André Villet – ZI de Montaudran, à Toulouse.

Le préfet de la Haute-Garonne est chargé de coordonner l'organisation de l'enquête et d'en centraliser les résultats.

Le siège de l'enquête est fixé à la direction départementale des territoires de Toulouse (DDT) – cité administrative – Bât. E – 2, boulevard Armand Duportal – B.P. 70001 – 31074 Toulouse cedex 9.

Art. 2. – Le commissaire-enquêteur désigné par le tribunal administratif de Toulouse est M. Christian Marty, fonctionnaire retraité.

En cas d'empêchement de M. Marty, celui-ci sera remplacé par M. Jean-Guy Gendras, militaire retraité, désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Art. 3. – Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie de la commune de Toulouse, à la direction départementale des territoires de Toulouse et dans les préfectures et sous-préfectures de Carcassonne, Albi et Castres (adresses en annexe), pendant **31 jours, du lundi 15 février 2016 à 9h00 au mercredi 16 mars 2016 à 18h00**, où chacun pourra en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux, et consigner ses observations sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également, pendant la même période, être adressées par correspondance, et y parvenir pendant la durée de l'enquête, au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

DDT – SEEF/UPE – Enquête publique « Hers-Mort et Girou »
Cité administrative – Bât. E
2, boulevard Armand Duportal – B.P. 70001
31074 Toulouse cedex 9

Les courriers seront annexés dès leur réception au registre d'enquête et tenus à la disposition du public.

Toute observation, tout courrier, ou document réceptionné après le mercredi 16 mars 2016 à 18h00, ne pourra être pris en considération par le commissaire-enquêteur.

Si le commissaire-d'enquêteur décide la prolongation de l'enquête, celle-ci devra être notifiée au préfet de la Haute-Garonne, au plus tard huit jours avant la fin de l'enquête. Elle sera portée à la connaissance du public au plus tard à la date prévue initialement pour la fin de l'enquête par un affichage réalisé dans les conditions de lieu prévues à l'article 4 ci-dessous ainsi que, le cas échéant, par tout autre moyen approprié.

Art. 4. – Un avis au public faisant connaître l'ouverture de cette enquête sera publié par les soins du directeur départemental des territoires de la Haute-Garonne, aux frais du SMEA 31, dans la rubrique « annonces légales », quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans les départements concernés. Un exemplaire de ces journaux publiant l'avis au public sera annexé au dossier d'enquête, dès sa réception, par le directeur départemental des territoires de Toulouse.

Cet avis sera, en outre, publié à la diligence du maire des communes du périmètre n° 143 Hers Mort et n° 153 Girou citées en annexe, par voie d'affiches et éventuellement par tous autres procédés en usage dans les communes, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Cette formalité devra être effectuée **avant le 31 janvier 2016** et sera justifiée par un certificat des maires des communes concernées, établi après le dernier jour d'enquête.

Le même avis ainsi que le dossier d'enquête seront publiés sur le site Internet de la préfecture de la Haute-Garonne :

www.haute-garonne.gouv.fr

Art. 5. – Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à la :

- 1° Mairie de Toulouse, le lundi 15 février 2016 de 9h00 à 12h00,
- 2° Préfecture d'Albi, le jeudi 25 février 2016 de 9h00 à 12h00,
- 3° Préfecture de Carcassonne, le mardi 1^{er} mars 2016 de 9h00 à 12h00,
- 4° Sous-préfecture de Castres, le vendredi 11 mars 2016 de 13h30 à 16h00,
- 5° Mairie de Toulouse, le mercredi 16 mars 2016 de 15h00 à 18h00,

et entendra toute personne qu'il jugera utile de consulter.

Art. 6. – Conformément à l'article R. 214-8 du code de l'environnement, dès l'ouverture de l'enquête publique, le conseil municipal de la commune de Toulouse est appelé à émettre un avis sur la demande d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement pour l'irrigation agricole sur le périmètre n° 143 Hers Mort et n° 153 Girou par une délibération motivée dont le procès-verbal sera joint au dossier transmis au préfet.

Ne pourra être pris en considération que l'avis exprimé au plus tard dans les quinze premiers jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Art. 7. – À l'expiration du délai fixé à l'article 3 précité, à savoir le mercredi 16 mars 2016 à 18h00, les registres d'enquête déposés à la mairie de la commune de Toulouse et dans les préfetures et sous-préfetures mentionnées au même article sont transmis sans délai au commissaire-enquêteur et clos par lui.

Dès réception des registres et des documents annexés, le commissaire-enquêteur entend toute personne qu'il lui paraît utile de consulter. Il rencontre, dans la huitaine, le responsable du projet, et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet dispose de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire-enquêteur adressera au directeur département des territoires de la Haute-Garonne, dans un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête, d'une part, un rapport dans lequel il relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies, d'autre part, ses conclusions motivées, qui devront figurer dans un document séparé et préciser si elles sont favorables, favorables sous réserve ou défavorables au projet.

Le commissaire-enquêteur transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif.

Art. 8. – Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à la direction départementale des territoires de la Haute-Garonne et sur le site Internet de la préfecture de la Haute-Garonne.

Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir communication des conclusions motivées en s'adressant à la direction départementale des territoires de la Haute-Garonne dans les conditions prévues au titre 1^{er} de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

Art. 9. – À l'issue de l'enquête, les préfets concernés statueront conjointement sur la demande, par arrêté d'autorisation ou de refus de projet, au vu des résultats de la consultation du public et des avis recueillis dans le cadre de la procédure d'instruction.

Art. 10. – Les secrétaires généraux des préfetures de l'Aude, du Tarn et de la Haute-Garonne, le directeur départemental des territoires de la Haute-Garonne, les maires des communes comprises dans le périmètre de l'enquête, le commissaire-enquêteur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Carcassonne, le **15 JAN. 2016**

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale Préfecture


Marie-Blanche BERNARD

Fait à Albi, le **14 JAN. 2016**
Pour le Préfet
et par délégation,
Le secrétaire général


Laurent GANDRA-MORENO

Fait à Toulouse, le **19 JAN. 2016**

Pour le Préfet
et par délégation,
Le Secrétaire Général


Stéphane DAGUIN

ANNEXE 1 de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique unique préalable à la demande d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvements d'eau pour l'irrigation sur le périmètre du sous-bassin Garonne amont déléguée à l'organisme unique de gestion collective

liste des lieux où sont déposés un dossier et un registre d'enquête

Départements	Préfectures – Sous-préfectures	Adresses et téléphones	Horaires
Aude	Préfecture de Carcassonne	52 rue Jean Bringer CS 20001 11836 CARCASSONNE Cedex 9 Tél : 04.68.10.27.00	du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 le vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 15h00
Haute-Garonne	Mairie de Toulouse	Hôtel de ville - place du Capitole - BP 999 31040 TOULOUSE cedex 6 Tél : 05.61.22.29.22	du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h00
	Direction départementale des territoires de la Haute-Garonne	Cité administrative -- Bat E 2 boulevard Armand Duportal -- B.P. 70001 31074 TOULOUSE cedex 9 Tél : 05.81.97.71.00	du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
Tarn	Préfecture d'Albi	Place de la préfecture 81013 ALBI cedex 09 Tél : 05.63.45.61.61	du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
	Sous-préfecture de Castres	16 boulevard Georges Clémenceau BP n°20245 81108 CASTRES Cédex Tél : 05.63.45.60.45	du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h45 et les mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 16h00

ANNEXE 2 de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique unique préalable à la demande d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvements d'eau pour l'irrigation sur le périmètre n°143 Hers Mort et n°153 Girou délivrée à l'organisme unique de gestion collective

Libellé	Code insee	Communes	Département
Hers-Mort	11030	BELFLOU	Aude
Hers-Mort	11074	LES CASSES	Aude
Hers-Mort	11114	CUMIES	Aude
Hers-Mort	11134	FAJAC-LA-RELENQUE	Aude
Hers-Mort	11149	FONTERS-DU-RAZES	Aude
Hers-Mort	11162	GENERVILLE	Aude
Hers-Mort	11166	GOURVIEILLE	Aude
Hers-Mort	11196	LAURAC	Aude
Hers-Mort	11208	LA LOUVIERE-LAURAGAIS	Aude
Hers-Mort	11218	MARQUEIN	Aude
Hers-Mort	11225	MAS-SAINTES-PUELLES	Aude
Hers-Mort	11226	MAYREVILLE	Aude
Hers-Mort	11231	MEZERVILLE	Aude
Hers-Mort	11234	MIREVAL-LAURAGAIS	Aude
Hers-Mort	11236	MOLANDIER	Aude
Hers-Mort	11238	MOLLEVILLE	Aude
Hers-Mort	11239	MONTAURIOL	Aude
Hers-Mort	11243	MONTFERRAND	Aude
Hers-Mort	11252	MONTMAUR	Aude
Hers-Mort	11275	PAYRA-SUR-L'HERS	Aude
Hers-Mort	11283	PEYREFITTE-SUR-L'HERS	Aude
Hers-Mort	11331	SAINT-AMANS	Aude
Hers-Mort	11334	SAINTE-CAMELLE	Aude
Hers-Mort	11359	SAINT-MICHEL-DE-LANES	Aude
Hers-Mort	11362	SAINT-PAULET	Aude
Hers-Mort	11365	SAINT-SERNIN	Aude
Hers-Mort	11371	SALLES-SUR-L'HERS	Aude
Hers-Mort	11430	VILLENEUVE-LA-COMPTAL	Aude
Hers-Mort	31003	AIGREFEUILLE	Haute-Garonne
Hers-Mort	31004	AYGUESVIVES	Haute-Garonne
Hers-Mort	31022	AUCAMVILLE	Haute-Garonne
Hers-Mort	31026	AURIAC-SUR-VENDINELLE	Haute-Garonne
Hers-Mort	31029	AURIN	Haute-Garonne
Hers-Mort	31035	AUZEVILLE-TOLOSANE	Haute-Garonne
Hers-Mort	31036	AUZIELLE	Haute-Garonne
Hers-Mort	31037	AVIGNONET-LAURAGAIS	Haute-Garonne
Hers-Mort	31044	BALMA	Haute-Garonne
Hers-Mort	31048	BAZIEGE	Haute-Garonne
Hers-Mort	31053	BEAUPUY	Haute-Garonne
Hers-Mort	31054	BEAUTEVILLE	Haute-Garonne
Hers-Mort	31055	BEAUVILLE	Haute-Garonne
Hers-Mort	31057	BELBERAUD	Haute-Garonne
Hers-Mort	31058	BELBEZE-DE-LAURAGAIS	Haute-Garonne
Hers-Mort	31060	BELESTA-EN-LAURAGAIS	Haute-Garonne
Hers-Mort	31082	BOURG-SAINT-BERNARD	Haute-Garonne
Hers-Mort	31091	BRUGUIERES	Haute-Garonne

Libellé	Code insee	Communes	Département
Hers-Mort	31099	CAIGNAC	Haute-Garonne
Hers-Mort	31102	CAMBIAC	Haute-Garonne
Hers-Mort	31105	CARAGOUDES	Haute-Garonne
Hers-Mort	31106	CARAMAN	Haute-Garonne
Hers-Mort	31113	CASTANET-TOLOSAN	Haute-Garonne
Hers-Mort	31116	CASTELGINEST	Haute-Garonne
Hers-Mort	31117	CASTELMAUROU	Haute-Garonne
Hers-Mort	31118	CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS	Haute-Garonne
Hers-Mort	31137	CESSALES	Haute-Garonne
Hers-Mort	31151	CORRON SAC	Haute-Garonne
Hers-Mort	31161	DEYME	Haute-Garonne
Hers-Mort	31162	DONNEVILLE	Haute-Garonne
Hers-Mort	31163	DREMIL-LAFAGE	Haute-Garonne
Hers-Mort	31169	ESCALQUENS	Haute-Garonne
Hers-Mort	31180	FALGA	Haute-Garonne
Hers-Mort	31182	FENOUILLET	Haute-Garonne
Hers-Mort	31184	FLOURENS	Haute-Garonne
Hers-Mort	31185	FOLCARDE	Haute-Garonne
Hers-Mort	31186	FONBEAUZARD	Haute-Garonne
Hers-Mort	31192	FOURQUEVAUX	Haute-Garonne
Hers-Mort	31210	GARDOUCH	Haute-Garonne
Hers-Mort	31215	GAURE	Haute-Garonne
Hers-Mort	31220	GIBEL	Haute-Garonne
Hers-Mort	31228	GRAGNAGUE	Haute-Garonne
Hers-Mort	31230	GRATENTOUR	Haute-Garonne
Hers-Mort	31232	GRENADE	Haute-Garonne
Hers-Mort	31243	JUZES	Haute-Garonne
Hers-Mort	31249	LABASTIDE-BEAUVOIR	Haute-Garonne
Hers-Mort	31254	LABEGE	Haute-Garonne
Hers-Mort	31262	LAGARDE	Haute-Garonne
Hers-Mort	31271	LANTA	Haute-Garonne
Hers-Mort	31273	LAPEYROUSE-FOSSAT	Haute-Garonne
Hers-Mort	31282	LAUNAGUET	Haute-Garonne
Hers-Mort	31284	LAUZERVILLE	Haute-Garonne
Hers-Mort	31285	LAVALETTE	Haute-Garonne
Hers-Mort	31293	LESPINASSE	Haute-Garonne
Hers-Mort	31310	LUX	Haute-Garonne
Hers-Mort	31328	MAUREMONT	Haute-Garonne
Hers-Mort	31329	MAURENS	Haute-Garonne
Hers-Mort	31331	MAUREVILLE	Haute-Garonne
Hers-Mort	31340	MERVILLA	Haute-Garonne
Hers-Mort	31352	MONDOUZIL	Haute-Garonne
Hers-Mort	31354	MONESTROL	Haute-Garonne
Hers-Mort	31355	MONS	Haute-Garonne
Hers-Mort	31366	MONTBRUN-LAURAGAIS	Haute-Garonne
Hers-Mort	31368	MONTCLAR-LAURAGAIS	Haute-Garonne
Hers-Mort	31374	MONTESQUIEU-LAURAGAIS	Haute-Garonne
Hers-Mort	31377	MONTGAILLARD-LAURAGAIS	Haute-Garonne

Libellé	Code insee	Communes	Département
Hers-Mort	31380	MONTGEARD	Haute-Garonne
Hers-Mort	31381	MONTGISCARD	Haute-Garonne
Hers-Mort	31384	MONTLAUR	Haute-Garonne
Hers-Mort	31389	MONTRABE	Haute-Garonne
Hers-Mort	31392	MOURVILLES-BASSES	Haute-Garonne
Hers-Mort	31393	MOURVILLES-HAUTES	Haute-Garonne
Hers-Mort	31396	NAILLOUX	Haute-Garonne
Hers-Mort	31402	ODARS	Haute-Garonne
Hers-Mort	31403	ONDES	Haute-Garonne
Hers-Mort	31409	PECHABOU	Haute-Garonne
Hers-Mort	31410	PECHBONNIEU	Haute-Garonne
Hers-Mort	31418	PIN-BALMA	Haute-Garonne
Hers-Mort	31429	POMPERTUZAT	Haute-Garonne
Hers-Mort	31439	PRESERVILLE	Haute-Garonne
Hers-Mort	31445	QUINT-FONSEGRIVES	Haute-Garonne
Hers-Mort	31446	RAMONVILLE-SAINT-AGNE	Haute-Garonne
Hers-Mort	31448	REBIGUE	Haute-Garonne
Hers-Mort	31450	RENNEVILLE	Haute-Garonne
Hers-Mort	31453	RIEUMAJOU	Haute-Garonne
Hers-Mort	31462	ROUFFIAC-TOLOSAN	Haute-Garonne
Hers-Mort	31467	SAINT-ALBAN	Haute-Garonne
Hers-Mort	31478	SAINT-FELIX-LAURAGAIS	Haute-Garonne
Hers-Mort	31480	SAINTE-FOY-D'AIGREFEUILLE	Haute-Garonne
Hers-Mort	31484	SAINT-GENIES-BELLEVUE	Haute-Garonne
Hers-Mort	31485	SAINT-GERMIER	Haute-Garonne
Hers-Mort	31488	SAINT-JEAN	Haute-Garonne
Hers-Mort	31490	SAINT-JORY	Haute-Garonne
Hers-Mort	31495	SAINT-LEON	Haute-Garonne
Hers-Mort	31497	SAINT-LOUP-CAMMAS	Haute-Garonne
Hers-Mort	31501	SAINT-MARCEL-PAULEL	Haute-Garonne
Hers-Mort	31506	SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE	Haute-Garonne
Hers-Mort	31511	SAINT-PIERRE	Haute-Garonne
Hers-Mort	31512	SAINT-PIERRE-DE-LAGES	Haute-Garonne
Hers-Mort	31514	SAINT-ROME	Haute-Garonne
Hers-Mort	31516	SAINT-SAUVEUR	Haute-Garonne
Hers-Mort	31519	SAINT-VINCENT	Haute-Garonne
Hers-Mort	31540	SEGREVILLE	Haute-Garonne
Hers-Mort	31546	SEYRE	Haute-Garonne
Hers-Mort	31551	TARABEL	Haute-Garonne
Hers-Mort	31555	TOULOUSE	Haute-Garonne
Hers-Mort	31558	TOUTENS	Haute-Garonne
Hers-Mort	31560	TREBONS-SUR-LA-GRASSE	Haute-Garonne
Hers-Mort	31561	L'UNION	Haute-Garonne
Hers-Mort	31566	VALLEGUE	Haute-Garonne
Hers-Mort	31567	VALLESVILLES	Haute-Garonne
Hers-Mort	31568	VARENNES	Haute-Garonne
Hers-Mort	31570	VAUX	Haute-Garonne
Hers-Mort	31576	VIEILLEVIGNE	Haute-Garonne

Libellé	Code insee	Communes	Département
Hers-Mort	31582	VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS	Haute-Garonne
Hers-Mort	31589	VILLENOUVELLE	Haute-Garonne
Hers-Mort	11026	BARAIGNE	Aude
Girou	31026	AURIAC-SUR-VENDINELLE	Haute-Garonne
Girou	31038	AZAS	Haute-Garonne
Girou	31049	BAZUS	Haute-Garonne
Girou	31053	BEAUPUY	Haute-Garonne
Girou	31074	BONREPOS-RIQUET	Haute-Garonne
Girou	31079	BOULOC	Haute-Garonne
Girou	31082	BOURG-SAINT-BERNARD	Haute-Garonne
Girou	31091	BRUGUIERES	Haute-Garonne
Girou	31097	LE CABANIAL	Haute-Garonne
Girou	31106	CARAMAN	Haute-Garonne
Girou	31117	CASTELMAUROU	Haute-Garonne
Girou	31118	CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS	Haute-Garonne
Girou	31136	CEPET	Haute-Garonne
Girou	31179	LE FAGET	Haute-Garonne
Girou	31180	FALGA	Haute-Garonne
Girou	31194	FRANCARVILLE	Haute-Garonne
Girou	31211	GARGAS	Haute-Garonne
Girou	31212	GARIDECH	Haute-Garonne
Girou	31215	GAURE	Haute-Garonne
Girou	31228	GRAGNAGUE	Haute-Garonne
Girou	31230	GRATENTOUR	Haute-Garonne
Girou	31252	LABASTIDE-SAINT-SERNIN	Haute-Garonne
Girou	31271	LANTA	Haute-Garonne
Girou	31273	LAPEYROUSE-FOSSAT	Haute-Garonne
Girou	31285	LAVALETTE	Haute-Garonne
Girou	31304	LOUBENS-LAURAGAIS	Haute-Garonne
Girou	31325	MASCARVILLE	Haute-Garonne
Girou	31358	MONTASTRUC-LA-CONSEILLERE	Haute-Garonne
Girou	31364	MONTBERON	Haute-Garonne
Girou	31371	MONTEGUT-LAURAGAIS	Haute-Garonne
Girou	31383	MONTJOIRE	Haute-Garonne
Girou	31388	MONTPITOL	Haute-Garonne
Girou	31400	NOGARET	Haute-Garonne
Girou	31407	PAULHAC	Haute-Garonne
Girou	31410	PECHBONNIEU	Haute-Garonne
Girou	31441	PRUNET	Haute-Garonne
Girou	31459	ROQUESERIERE	Haute-Garonne
Girou	31463	ROUMENS	Haute-Garonne
Girou	31478	SAINT-FELIX-LAURAGAIS	Haute-Garonne
Girou	31484	SAINT-GENIES-BELLEVUE	Haute-Garonne
Girou	31489	SAINT-JEAN-LHERM	Haute-Garonne
Girou	31490	SAINT-JORY	Haute-Garonne
Girou	31491	SAINT-JULIA	Haute-Garonne
Girou	31497	SAINT-LOUP-CAMMAS	Haute-Garonne
Girou	31501	SAINT-MARCEL-PAULEL	Haute-Garonne

Libellé	Code insee	Communes	Département
Girou	31511	SAINT-PIERRE	Haute-Garonne
Girou	31516	SAINT-SAUVEUR	Haute-Garonne
Girou	31527	LA SALVETAT-LAURAGAIS	Haute-Garonne
Girou	31534	SAUSSENS	Haute-Garonne
Girou	31563	VACQUIERS	Haute-Garonne
Girou	31567	VALLESVILLES	Haute-Garonne
Girou	31570	VAUX	Haute-Garonne
Girou	31571	VENDINE	Haute-Garonne
Girou	31573	VERFEIL	Haute-Garonne
Girou	31579	VILLARIES	Haute-Garonne
Girou	31587	VILLENEUVE-LES-BOULOC	Haute-Garonne
Girou	81001	AGUTS	Tarn
Girou	81006	ALGANS	Tarn
Girou	81015	APPELLE	Tarn
Girou	81022	BANNIERES	Tarn
Girou	81025	BELCASTEL	Tarn
Girou	81030	BERTRE	Tarn
Girou	81050	CAMBON-LES-LAVAUUR	Tarn
Girou	81076	CUQ-TOULZA	Tarn
Girou	81102	GARRIGUES	Tarn
Girou	81126	LACOUGOTTE-CADOUL	Tarn
Girou	81127	LACROISILLE	Tarn
Girou	81140	LAVAUUR	Tarn
Girou	81151	MAGRIN	Tarn
Girou	81157	MARZENS	Tarn
Girou	81162	MAURENS-SCOPONT	Tarn
Girou	81173	MONTCABRIER	Tarn
Girou	81179	MONTGEY	Tarn
Girou	81189	MOUZENS	Tarn
Girou	81205	PECHAUDIER	Tarn
Girou	81212	PRADES	Tarn
Girou	81213	PRATVIEL	Tarn
Girou	81214	PUECHOURSI	Tarn
Girou	81219	PUYLAURENS	Tarn
Girou	81229	ROQUEVIDAL	Tarn
Girou	81236	SAINT-AGNAN	Tarn
Girou	81270	SAINT-SERNIN-LES-LAVAUUR	Tarn
Girou	81298	TEULAT	Tarn
Girou	81299	TEYSSODE	Tarn
Girou	81310	VEILHES	Tarn
Girou	81318	VILLENEUVE-LES-LAVAUUR	Tarn
Girou	81324	VIVIERS-LES-LAVAUUR	Tarn
Girou	31006	ALBIAC	Haute-Garonne